

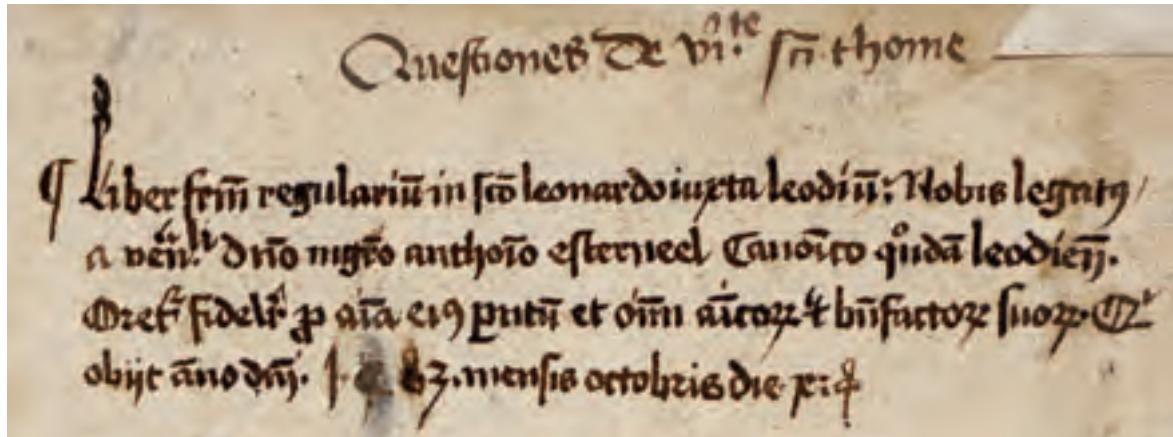
chapitre 21

Bibliothèques privées du XIII^e au XV^e siècle

Quid est veritas et verum? Veritas est principia principia in intellectu. Tertio verum veritas sit tantum in intellectu componentem et divinitatem. Quarto vero significatur vera veritas quae omnia sunt vera. Et verum aliqua alia veritas per primam sit eterna. Sexto vero veritas creata sit immutabilis. Septimo vero veritas in divinitate dicatur essentialemente vel personaliter. Octavo vero omnis veritas sit alia a veritate prima. Non vero veritas sit in sensu. Decimo vero aliqua res sit falsa. Undecimo vero falsitas sit in sensu. Duodecimo vero falsitas sit in intellectu.

Questio est de veritate. Et primo queritur quid sit veritas. Qui detur autem per verum sic omnino idem quod ens. Augustinus in libro soliloquorum dicit quod verum est id quod est. Sed id quod est nichil est nisi ens ergo verum idem omnino significat quod ens. Sed dices quod verum et ens sunt idem secundum supposita sed differunt secundum rationem. Contra ratione cuiuslibet rei est id quod significatur per suam diffinitionem sed id quod assignatur ab Augustino est diffinitione veri quibusdam aliis diffinitionibus reprobatis. Cum ergo

secundum id quod est ostenduntur verum et ens videtur quod sunt idem ratione. Preterea quicunque differunt ratione illa se habent quod unum copiose intelligi in aliis non. Et etsi in libro de rationibus dicitur non intelligi deus esse si reporter intelligatur auctor. Sed bona nitas eius. ens autem nullo modo ratione intelligitur. quia per hoc intelligitur quod verum est. ergo verum et ens non differunt ratione. Preterea si verum non est idem quod ens oportet quod sit entis dispositio sed non potest esse dispositio eius. non enim est dispositio taliter corrupta alias sequeatur est verum. ergo est nonens sicut sequitur est homo mortuus ergo non est homo. Similiter non est dispositio diminuta alias non sequeatur verum est ergo est sicut non sequitur est albus fimbriatus ergo est albus. Similiter non est trahens vel specificans ens quia sic non cohereretur cum ente ergo verum et ens omnino sunt idem. Pro illa quoque est una dispositio sunt eadem sed veri et entis est eadem dispositio ergo sunt eadem. Dicit enim in quinto metaphysica dispositio rei in esse est sicut sua dispositio in veritate ergo verum et ens sunt omnino eadem. Pro quicunque non sunt idem aliquando differunt sed verum et ens nullummodo differunt quia non trahunt per essentiam cum omniens per essentiam suam sic verum. Nec cetera differunt per alias



1 Ex-dono d'Antoine Astournel dans : THOMAS d'AQUIN, *De veritate*, Cologne, Johan Koelhoff, l'Ancien, 1475, in-f°, fol. 1r
(BRUXELLES, KBR, Inc B 1777).

religieuses, principalement des testaments et des mentions dans des obituaires⁶. Nous ne disposons dès lors que d'une vision quelque peu faussée du contenu des bibliothèques formant notre corpus. Les donateurs ne cèdent généralement à un établissement religieux, ou à un proche, que des ouvrages jugés utiles pour eux, rarement l'ensemble de leur bibliothèque. Le reste est fréquemment redistribué ou revendu sans autre précision. Le cas de Jacques de Wonck († 1388), écolâtre du chapitre Saint-Jean l'Évangéliste, est à ce sujet relativement significatif. Il cède son plus beau bréviaire à l'autel de sa collégiale, deux missels à ses exécuteurs testamentaires, une somme d'argent pour doter son ancienne école capitulaire d'une librairie ainsi que les deux premiers ouvrages pour la garnir, un beau volume des *Décrétales* de Grégoire IX incluant le *Sexte* de Boniface VIII et un manuscrit du *Décret* de Gratien. Ses autres livres seront, selon la clause testamentaire, vendus ou redistribués parmi ses élèves nécessiteux⁷. Autre difficulté méthodologique : trop souvent, les testateurs ne prennent pas la peine de préciser le détail du legs. Ils se contentent uniquement de mentionner le don sans autre commentaire. Le testament du chanoine Antoine Astournel († 1483) signale qu'il a légué tous ses livres – *omnes libri mei* – sans les décrire plus avant (fig. 1)⁸. L'inventaire complet de ce don aurait pu fournir de précieuses indications sur les lectures de ce religieux.

Si le problème de l'exhaustivité des archives fausse quelque peu notre perception, l'absence d'hétérogénéité au sein du groupe socioprofessionnel formant notre corpus limite, elle aussi, notre champ d'investigation. En effet, à l'exception de dons de sommes en argent faits par

deux laïcs à la chartreuse, destinées à la confection de nouveaux livres⁹, notre documentation ne concerne que le personnel ecclésiastique. Notre corpus, pour les XIII^e-XV^e siècles, comporte soixante et un chanoines (soit 90 % de l'ensemble), quatre chapelains (5 %), deux prieurs (3 %), ainsi qu'un prêtre (1 %). Certes, il nous est possible d'apprécier les éventuelles différences entre les lectures d'un écolâtre, d'un chantre ou encore d'un chapelain, mais nous aurions également souhaité découvrir les goûts intellectuels d'un bourgeois, d'un échevin, d'un médecin ou encore des membres de l'entourage laïque des évêques¹⁰. Dès lors, en raison de la nature des sources, tout un pan de la culture liégeoise nous échappe. Enfin, à l'exception de quelques rares manuscrits, aucune information concernant les bibliothèques des différents personnages qui se sont succédés sur le trône de saint Lambert entre le XIII^e et le XV^e siècle n'a été découverte¹¹.

Les profils de lecteurs se dégageant de notre corpus documentaire présentent donc une réelle disparité tant du point de vue de leur représentation quantitative que qualitative. Cependant, malgré cet écueil, se dégagent certaines lignes de faîte, déjà soulignées en son temps par Raoul van der Made. Le domaine religieux, sans surprise, constitue l'assise principale de ces bibliothèques. Les livres nécessaires à l'exercice du culte, tels que bréviaires, missels ou autres ouvrages liés à la pastorale, foisonnent. Les spéculations théologiques semblent quelque peu absentes des préoccupations de ces lecteurs, qui semblent plus intéressés par des questions juridiques. Les livres de droit occupent en effet une part prépondérante. Le *Corpus iuris*

civilis et canonici, en partie ou en entier, côtoie les nombreux commentaires de ces collections dus aux grands savants médiévaux¹². Cette

⁶ Nous avons volontairement omis la recherche systématique des exemplaires encore conservés avec un *ex-libris* liégeois, faute de temps.

⁷ CCB, t. 2, n° 27.1-4.

⁸ L'original de ce testament est perdu, mais une copie figure parmi les archives non encore classées de l'Hôpital Saint-Abraham (A.É.L, *Hôpital Saint-Abraham*, reg. 74, ff. 214r-216v). Nous remercions vivement Stéphanie DENOËL, des Archives de l'État à Liège, de nous avoir signalé le document.

⁹ CCB, t. 2, n° 5.5, 5.12. Ces deux mentions ont été exclues de notre corpus car elles ne concernent que le domaine *stricto sensu* du mécénat. Elles n'apportent aucune information relative à la composition des bibliothèques de ces donateurs.

¹⁰ Sur le personnel des évêques, voir A. MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale à Liège aux XIII^e et XIV^e siècles. Études de politologie historique*, Genève, 1998, p. 307-398. L'étude des livres et des lectures des membres de l'entourage aulique des Pays-Bas bourguignons a récemment fait l'objet de deux thèses de doctorat, non encore publiées, dont les résultats ont permis de revenir sur certains mythes de l'histoire nationale ainsi de mieux définir la relation qu'entretenaient ces hommes avec leurs livres (H. WIJSMAN, *Gebonden weelde. Productie van geillustreerde handschriften en adelijk boekenbezit in de Bourgondische Nederlanden (1400-1550)*, Thèse de doctorat inédite, Université de Leyde, 2002-2003 ; C. VAN HOOREBEECK, *Livres et lectures des fonctionnaires des ducs de Bourgogne (ca 1420-1520)*, Thèse de doctorat inédite, FUNDP Namur, 2006-2007).

¹¹ On conserve encore quelques rares manuscrits ayant appartenu à des évêques de Liège, voir *Liège et Bourgogne. Exposition au Musée de l'art wallon. Octobre-novembre-décembre 1968*, éd. J. LEJEUNE, Liège, 1968, n° 194, 203, 208.

¹² Cette thématique est l'objet même de l'article de Raoul van der Made, cité n. 1.

situation n'a rien d'étonnant. Depuis le début du XIV^e siècle, les études juridiques sont les garants de toute carrière, tant laïque qu'ecclésiastique. Cette littérature, avec le breviaire, constitue véritablement l'assise même des bibliothèques de chanoines. Enfin, on découvre ça et là, en des quantités variables, des textes littéraires, didactiques, historiques ou encore à caractère scientifique soulignant les curiosités de leurs possesseurs.

La bibliothèque d'Adam de Papenhoven († 1453)

Les résultats de notre enquête sur le contenu des bibliothèques particulières liégeoises peuvent *a priori* paraître décevants. Les conclusions se cantonnent ici à des généralités et l'accès à l'intégralité d'un *armarium* dans toute sa spécificité semble impossible. Cependant, un fragment d'un catalogue des manuscrits de la collégiale Saint-Paul, rédigé vers 1460 par un chanoine nommé Daniel, vient contredire ce constat frustrant. En effet, sous la rubrique *Repertorium de libris quos Adam de Papenhoven [...] testamentaliter reliquit*, se cache en réalité une liste des livres formant la bibliothèque de ce personnage, découpée selon les différentes disciplines qui la composent (théologie, morale, droit, etc.)¹³. La répartition par matières – il s'agit du seul cas dans le catalogue de Saint-Paul, qui consigne pourtant plusieurs legs – ainsi que des formules telles que *In primis sequuntur libri theologie* évoquent sans ambiguïté les rares catalogues personnels de bibliothèques, rédigés par leur propriétaire, tels qu'ils nous sont parvenus¹⁴. Le chanoine Daniel semble donc bel et bien s'être inspiré d'un document rédigé par Papenhoven lui-même.

Adam de Papenhoven a poursuivi sa formation universitaire à Cologne. La matricole de l'Université signale son inscription à la Faculté de droit canonique à la date du 4 juin 1432¹⁵. Il obtient ensuite, sous le décanat de Gilles de Bissenhaye (1430-1440), une prébende à la collégiale Saint-Paul. Il devient quelques années plus tard chancelier de l'évêque Jean de Heinsberg¹⁶. Il décède le 17 décembre 1453¹⁷. C'est donc la bibliothèque d'un personnage de premier plan dans le diocèse qu'il nous est donné la possibilité d'étudier.

Tel qu'il apparaît dans les archives du chapitre Saint-Paul, le catalogue de la bibliothèque d'Adam de Papenhoven se compose

de 87 entrées pour au moins 103 titres¹⁸, soit une bibliothèque plus qu'honorables pour un homme de son statut. Le document est subdivisé en plusieurs rubriques, reprises dans le tableau ci-dessous :

Composition de la bibliothèque d'Adam de Papenhoven

Disciplines	Nombre de titres	Pourcentage
Théologie	17	17 %
Morale	10	10 %
Droit	au - 24	23 %
Philosophie naturelle	au - 11	11 %
Grammaire	7	7 %
Poésie	19	18 %
Histoire	12	12 %
Géométrie	3	3 %
Total	103	100 %

Le contenu de cette bibliothèque met clairement en évidence la formation universitaire reçue par son propriétaire. Ses livres de grammaire, comme le *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu, ses ouvrages de Cicéron et d'Ovide, modèles de latinité, les œuvres philosophiques d'Aristote ainsi que les traités de géométrie évoquent bien évidemment l'apprentissage des arts libéraux reçu lors de sa formation à la maîtrise ès arts¹⁹. La fréquence importante de commentaires de textes sacrés et d'œuvres de grands auteurs ecclésiastiques figurant dans la rubrique théologie permet d'envisager l'obtention d'une licence en théologie, ou tout au moins d'un baccalauréat²⁰. Par contre, la présence du *Sexte* de Boniface VIII, des *Constitutions* de Clément V ou encore des *Institutes* de Justinien, côtoyant de nombreuses explications de tel ou tel texte formant le *corpus iuris civilis* ou *canonici*, ne laisse planer aucun doute sur son cursus *in utriusque iuris*²¹.

L'image de juriste professionnel donnée par Adam de Papenhoven nous est confirmée par la possession de carnets reprenant des jugements précédents, sorte de jurisprudence liégeoise, ainsi que de nombreux formulaires juridiques²². L'ancien chancelier du prince-évêque peut être considéré comme un lecteur professionnel dont la bibliothèque est avant tout utilisée comme un instrument de travail où se rangent les usuels relatifs à sa discipline et ses notes personnelles. L'organisation raisonnée qu'il a donnée à sa librairie souligne effectivement son rapport spécialisé au savoir.

Espace de travail certes, mais aussi lieu d'élévation spirituelle et intellectuelle. Ce savant

avait en effet réuni, au sein de sa bibliothèque, des ouvrages de type édifiant ou destinés à ses loisirs, tels que des *Vies* de saints, de nombreuses œuvres de poètes, dues notamment à Ovide, Lucain ou encore Pétrarque, ainsi que des textes à caractère historique, comme les *Fausta* de Valère Maxime et l'*Historia scolastica* de Pierre le Mangeur²³.

Enfin, un certain ancrage liégeois se ressent à la lecture de cette liste de livres, rien de surprenant de la part du chancelier d'un des successeurs de saint Lambert. Papenhoven possède des écrits *super pacem Leodiensem* sur parchemin²⁴. De quelle paix peut-il bien s'agir ? S'agit-il de la fameuse Paix de Fexhe, la base « constitutionnelle » du pays de Liège ? La période est

¹³ CCB, t. 2, n° 64.63-149 ; A.-C. FRAEJS DE VEUBEKE, Un catalogue des manuscrits de la collégiale Saint-Paul à Liège au milieu du XV^e siècle, *Revue d'Histoire des Textes*, t. 4, 1974, p. 382-396.

¹⁴ On citera notamment le cas de Philippe Wielant (1441-1520), conseiller au grand conseil de Malines, dont le catalogue autographe, rédigé le 20 avril 1483, présente des subdivisions semblables (D. VAN DEN AUWELE, G. TOURNAY et J. MONBALLYU, De bibliotheek van Mr Filips Wielant (1483), *Lias. Sources and Document relating to the early modern History of Ideas*, t. 8, 1981, p. 145-185 ; C. VAN HOOREBEECK, *Livres et lectures des fonctionnaires des ducs de Bourgogne*, t. 1, p. 91-92, 199-205).

¹⁵ Adam de Papenhoven, *Leod. d. ; can ; s. ; juni 4* (H. KEUSSEN, *Die Matrikel der Universität Köln*, t. 1, 1389-1475, Bonn, 1928, p. 349, n° 173, 48).

¹⁶ Il est cité avec ce titre dans un acte du 30 juillet 1448 (O.-J. THIMISTER, *Cartulaire ou recueil de chartes et documents inédits de l'église collégiale Saint-Paul, actuellement cathédrale de Liège*, Liège, 1878, n° 478).

¹⁷ La date de son décès est consignée dans les archives de la collégiale Saint-Paul (A. C. FRAEJS DE VEUBEKE, Un catalogue des manuscrits, p. 363 n. 6).

¹⁸ Des formules telles que *plures bonos libellos* ne nous permettent pas de préciser avec exactitude le nombre de titres repris dans ce catalogue (ex. : CCB, t. 2, n° 64.110). Ces mentions ont donc été comptabilisées pour *au moins* deux unités.

¹⁹ CCB, t. 2, n° 64.109, 64.113-115, 64.122, 64.124, 64.126, 64.129-130, 64.132-133, 64.137, 64.139, 64.148-149.

²⁰ CCB, t. 2, n° 64.66, 64.67-68, 64.70, 64.72, 64.75, 64.81.

²¹ CCB, t. 2, n° 64.94-97, 64.99, 64.101, 64.103.

²² CCB, t. 2, n° 64.105-108.

²³ CCB, t. 2, n° 64.83, 64.124-147.

²⁴ CCB, t. 2, n° 64.102.

troublée et de nombreux traités sont venus ponctuer les conflits tant à l'intérieur de la principauté qu'avec l'extérieur, en l'occurrence l'ingérence du duc de Bourgogne. Le diocèse de Liège est alors bilingue. Le français et le néerlandais y sont parlés. Adam de Papenhoven, originaire du Limbourg hollandais, maniait ces deux langues, comme incite à le croire la présence d'un des plus célèbres poèmes néerlandais du Moyen Âge, le *Wapene Martijn* de Jacob van Maerlant, et celle de récits de miracles en latin et en français²⁵. Le chanoine ne semble pas non plus indifférent à l'histoire de son propre diocèse. Figure, dans sa bibliothèque, un récit du martyre de l'évêque Albert de Louvain en 1192²⁶.

Cette bibliothèque mériterait une étude bien plus approfondie. De nombreux points pourraient encore être exploités, comme la description matérielle des livres – il est fréquemment fait mention du type de support, de la couleur de la reliure... –, le lien possible entre la classification retenue par son propriétaire et l'organisation spatiale de cette bibliothèque ou encore la présence de textes relatifs à l'exercice du pouvoir soulignant, de la part de Papenhoven, une certaine réflexion sur ses fonctions politiques.

Aucune bibliothèque n'est une autre, certes, mais la librairie d'Adam de Papenhoven présente très probablement des similitudes, avec certaines nuances, avec ce que l'on pouvait rencontrer dans les maisons d'autres chanoines au XV^e siècle.

À la recherche des réseaux : la pratique du don

Le don d'un livre est un geste qui n'a rien d'anodin. Souvent, des visées eschatologiques se cachent derrière ce geste, le donateur voulant ainsi contribuer à son salut en offrant sa bibliothèque, ou une partie d'entre elle, à un établissement religieux. Outre les liens particuliers tissés entre un établissement ecclésiastique et ses bienfaiteurs²⁷, les testaments, de même que les *ex-dono* et les *ex-libris*, permettent à l'historien de découvrir l'étendue et la nature des réseaux interpersonnels d'un donateur, liens qui, trop souvent, nous échappent totalement²⁸. Ainsi, maître Gérard de Hamont, chapelain de la collégiale Sainte-Croix, lègue-t-il, en 1496, ses livres de médecine et d'astrologie à Theobaldus

Baw, chanoine des Saints-Apôtres à Cologne, un bréviaire et ses deux psautiers à Nicolaus Gerssem, chapelain de Saint-André à Cologne, une *Légende dorée* et ses *Sermones Discipuli* de Jean Herolt à son confrère Simon de Couvin, le *Liber sententiarum* de Pierre Lombard à son autre confrère Henri Zibert, le *Manipulus curatorum* de Guido de Monte Rochen et les *Vitas patrum* de saint Jérôme à Jean Baers († 1532), chanoine de Sainte-Croix²⁹. Ce testament nous apprend qu'un certain Gérard Erpetoin, que nous ne sommes pas parvenu à identifier, possédait également plusieurs livres ayant appartenu à Gérard de Hamont, dont une bible et un ordinaire à l'usage de Liège³⁰. L'entourage d'un chapelain, à la lecture de ce testament, ne se limite donc pas uniquement aux membres de son chapitre ou de sa famille. Il a notamment noué des relations avec des représentants d'autres chapitres.

La destruction de la cité (1468) et ses conséquences

Le sac de la ville de Liège, en 1468, par les troupes de Charles le Téméraire n'a pas uniquement eu des conséquences funestes pour les monuments et les habitants de la cité mosane, il a également entraîné la dévastation et le pillage de nombreuses bibliothèques tant communautaires que particulières³¹.

La liste d'objets volés par les hommes de guerre bourguignons, rédigée au plus tard en automne 1469 par le chanoine Martin Scoenarts, nous indique à quel point les soldats du duc ont investi les librairies des églises de Liège³². Le chanoine, mandaté par les autres établissements ecclésiastiques, a consigné dans cette sorte de mémorandum les lieux de dispersion des biens spoliés, repris en différentes rubriques : Picardie, Boulonnais, Hainaut, Brabant, Flandre, Bourgogne, Tournaisis, Cambrais et Namurois. Certains ouvrages sont restés dans les mains des pillards, d'autres semblent avoir été rapidement vendus à des tiers ou à des institutions religieuses. Ainsi, Jacotin Le Carpentier, qui a servi sous les ordres de Philippe de Crèvecœur, possédait une bible de la collégiale Saint-Paul³³. Un Gantois, résidant à Lille, a fait l'acquisition d'un missel auprès de maître Renier de le Bor³⁴. Un certain Christofle le Charpentier a vendu deux missels, l'un à l'église de Sainghin-en-Mélantois, l'autre à l'église d'Aix, près d'Orchies³⁵.

Si les troupes bourguignonnes ont pillé des églises, qu'en a-t-il été des spoliations auprès des habitants de la cité ? Tout porte à croire que les plus beaux livres ont subi le même sort. Le reste a dû partir en fumée dans l'incendie des deux tiers de la cité. Le faible taux de conservation d'exemplaires portant un *ex-libris* liégeois antérieur à la destruction de la ville s'explique certainement par ce désastre³⁶.

²⁵ CCB, t. 2, n° 64.76, 64.99, 64.144.

²⁶ CCB, t. 2, n° 64.146.

²⁷ Jacques Stiennon, au travers des legs d'ouvrages repris dans l'obituaire de la chartreuse des Douze Apôtres, a su déceler l'intelligentsia qui évoluait dans l'environnement de cette maison, principalement des chanoines de la cité mosane (J. STIENNON, La Bibliothèque et le *Scriptorium* de la Chartreuse de Liège des origines au XVI^e siècle, C.A.P.L., t. 37, 1946, p. 58-64).

²⁸ Le livre est également utilisé comme un agent de liaison au sein de la cour de Bourgogne. L'étude de cette utilisation a notamment permis de découvrir l'existence de réseaux inconnus parmi les ministres de Philippe le Beau. Voir C. VAN HOOREBEECK, L'entourage de Philippe le Beau. Les livres et les lectures de ses « ministres », *Philippe le Beau (1478-1506). Les trésors du dernier duc de Bourgogne*, éd. B. BOUSMANNE, H. WIJSMAN et S. THIEFFRY, Bruxelles, 2006, p. 117-125.

²⁹ CCB, t. 2, n° 18.1-7.

³⁰ CCB, t. 2, n° 18.8-13.

³¹ Sur ces événements, voir J. LEJEUNE, La Principauté de Liège de 1390 à 1482, « Problématique de l'histoire liégeoise ». *Actes du Colloque de Liège, 13-14 mars 1981*, Liège, 1981, p. 135-171 ; Id., *La Principauté de Liège*, 4^e éd., Liège, 1996, p. 83-106 ; A. MARCHANDISSE, I. VRANCKEN-PIRSON et J.-L. KUPPER, La destruction de la ville de Liège (1468) et sa reconstruction, *Destruction et reconstruction des villes, du Moyen Âge à nos jours. Actes du 18^e colloque international à Spa, 10-12.IX.1996*, Bruxelles, 1999, p. 69-96 ; B. DUMOULIN et J.-L. KUPPER, *Histoire de la principauté de Liège*, Toulouse, 2002, p. 43-53, 73-77.

³² CCB, t. 2, n° 4. Alain MARCHANDISSE et Céline Van HOOREBEECK préparent actuellement une étude sur cette source d'archives et sur la dispersion des bibliothèques liégeoises lors de ce terrible événement.

³³ CCB, t. 2, n° 4.22.

³⁴ CCB, t. 2, n° 4.19.

³⁵ CCB, t. 2, n° 4.8, 4.12.

³⁶ La fermeture des établissements religieux et la dispersion de leurs bibliothèques dans la foulée de l'occupation française à la fin du XVIII^e siècle constituent une autre explication (Voir, e. a., M. VERBEECK, Les bibliothèques de Liège de 1789 à 1914, *Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. 59, 1988, p. 103-126).

L'arrivée de l'imprimé

La fin de la période retenue pour cette étude est marquée par une des trois révolutions majeures dans l'univers de la communication, celle de l'apparition de l'imprimerie. Bien qu'il faille attendre la seconde moitié du XVI^e siècle pour voir démarrer à Liège l'ère typographique, des livres imprimés ont pourtant circulé dans la cité mosane bien avant l'ouverture de l'atelier de Morberius³⁷.

L'introduction d'ouvrages imprimés semble s'être effectuée avec une relative rapidité. En effet, en 1474, alors que la première officine typographique de Belgique fonctionne depuis seulement une année, l'abbé de Saint-Jacques Conrad du Moulin lègue un imprimé à son monastère³⁸. En outre, le plus ancien testament liégeois signalant explicitement le don d'un livre reproduit mécaniquement date de 1480. Antoine Kerss de Bilzen, chante de la collégiale Saint-Denis, cède ainsi un missel *impresso* à son neveu Guillaume³⁹. Les propriétaires de ces ouvrages n'ont certainement pas acheté leur livre sur leur lit de mort. Il est donc légitime de supposer que le début des années 1470 marquerait l'arrivée progressive de livres imprimés dans les bibliothèques liégeoises.

Bien que nos informations sur le sujet soient relativement maigres, les livres imprimés présents en région liégeoise ne semblent pas provenir uniquement de presses géographiquement proches⁴⁰. Même si les ateliers des anciens Pays-Bas doivent probablement fournir une bonne partie de ces impressions, on doit tout de même relever la vitalité du marché international. Le couvent des Bons-Enfants possédait une *Vita christi* de Ludolphe de Saxe, imprimée à Nuremberg vers 1474-1478⁴¹. Le même établissement fait relier par son propre atelier un livre exécuté à Mayence en 1476⁴². Le bénédictin Pascal Berselius, humaniste proche d'Érard de la Marck, avait en sa possession l'édition milanaise, éditée en 1499, de la *Souda*, ce volumineux dictionnaire grec rédigé aux X^e-XI^e siècles à Byzance⁴³. Malgré la permanence de la production de livres manuscrits, il faut reconnaître que le marché du livre imprimé à Liège connaît alors une certaine vitalité. Des imprimeurs installés dans les anciens Pays-Bas et ailleurs ont apparemment su trouver au sein de la communauté des lecteurs liégeois des amateurs pour écouter leur marchandise.

Conclusion

Cette étude n'a certainement pas répondu à toutes les questions touchant la problématique des bibliothèques privées à Liège de la fin du Moyen Âge. Nous n'avons qu'esquissé le sujet. Notre volonté était avant tout d'insister sur la nécessité d'une étude synthétique et de proposer quelques directions pour sa réalisation. Certains points doivent encore être précisés, comme l'évolution du contenu et de la taille des bibliothèques au fil des siècles ou la circulation des ouvrages entre personnes et / ou entre établissements religieux, tandis que d'autres thématiques doivent encore être explorées, comme l'approvisionnement en livres ou encore leur consommation (reliures, décos, témoignages de lecture...). Cependant, s'il est un enseignement que l'on peut tirer de ces pages, c'est certainement celui-ci : le livre, ce vecteur du savoir par excellence, est loin d'être un objet anodin. Il suffit pour s'en convaincre de voir le soin avec lequel ses propriétaires se sont souciés de son devenir après leur mort. Certains ont ainsi demandé qu'il soit enchaîné à un autel d'église, d'autres qu'il vienne orner la bibliothèque d'une école capitulaire, d'autres encore qu'il soit utilisé par un descendant ou des étudiants désargentés pour poursuivre leurs études⁴⁴.

Renaud ADAM

³⁷ LUDOLPHE DE SAXE, *Vita Christi*, [Nuremberg, Johann Sensenschmidt et Andreas Frisner, 1474-78], in-f° (J. C. T. OATES, *Catalogue of the fifteenth-century printed books in the University Library Cambridge*, Cambridge, 1954, n° 1069).

³⁸ JEAN DE TURCREMATA, *Expositio super toto psalterio*, Mayence, Peter Schoeffer, 10 mars 1476, in-f° (MUNICH, Bayerische Staatsbibliothek, 2 Inc.c.a. 539 ; Bayerische Staatsbibliothek *Inkunabelkatalog*, t. 5, Wiesbaden, 2000, T-551,1). La reliure originelle a malheureusement été remplacée au XVIII^e siècle par une nouvelle reliure en maroquin rouge. L'étude de la reliure primitive aurait pu fournir de précieuses indications sur les activités de cet atelier et, pourquoi pas, aurait permis de lui attribuer d'autres reliures par la comparaison du matériel décoratif usité.

³⁹ SUIDAS, *Lexicon græcum* (éd. : Demetrius Chalcondylas), Milan, Johannes Bissolus et Benedictus Mangius, pour Demetrius Chalcondylas, 15 novembre 1499, in-f° (PARIS, Bibliothèque Mazarine, Inc D 1059 ; D. HILLARD, *Catalogues régionaux des incunables des bibliothèques publiques de France*, t. 6, *Bibliothèque Mazarine*, Bordeaux-Paris, 1989, n° 1907).

⁴⁰ Exemples notamment dans CCB, t. 2, n° 10.1, 25.2, 27.3.



Huius tui loquuntur. Huius omnes inimici mei in meo inimico. quia ad amicos meos non loquuntur. Huius omnes clerici. Archiepi. Epi. et omnes inferiorum gradus ecclesie. Huius omnes religiosi canonicis et ordinis eius. Huius reges et principes et iudices terreni et omnes servientes. Huius mulieres regule et principesse. et omnes domini et ancille et omnes canonicos conditores et gradus eius. magni et parvi qui huius orbis. ubi hec quod ego ipse et creauit vos. nunc loquor ad vos. Ego coquero qui recessisti a me et dedisti dyabololum in uitatem et obediens suggestis ei. Verum qui ego sanguine meo reddi vos. et nichil quod nisi alias vias. Ideo redite ad me cum humilitate et ut filios suscipiam vos.



2 BRIGITTE DE SUÈDE, *Revelationes*, [Lübeck], Bartholomæus Ghotan [pour le monastère de Vadstena, avant le 25 novembre] 1492, in-f°, fol. 15v (LIÈGE, Bibliothèque du Séminaire Éiscopal, 7 D 14).

notice 1

BRIGITTE DE SUÈDE, *Revelationes*, [Lübeck], Bartholomæus Ghotan [pour le monastère de Vadstena, avant le 25 novembre] 1492, in-f°.

Papier, 422 ff., ca 320 x ca 235 mm.

Reliure en veau fauve estampée à froid (XVI^e siècle).

Provenance : Henri de Coesvelt (XV^e-XVI^e siècle) ; croisiers de Huy.

LIÈGE, Bibliothèque du Séminaire Éiscopal, 7 D 14.

CETTE ÉDITION, LA PREMIÈRE DES *REVELATIONES* DE SAINTE Brigitte de Suède, a été imprimée sur l'initiative du monastère de Vadstena, en Suède, établissement fondé au XIV^e siècle par la sainte elle-même. Soucieux de diffuser le message de leur patronne par le biais de l'imprimerie, les religieux de Vadstena prennent contact avec un imprimeur de Lübeck, Bartholomæus Ghotan. Le 21 septembre 1491, ils dépèchent auprès du typographe deux représentants de leur congrégation pour veiller à la bonne exécution de la commande. Leur rôle est mal défini. Le premier, Pierre Ingemar, aurait apparemment supervisé l'impression. Le second, un certain Gérard, peintre de son état, aurait probablement collaboré à l'aspect artistique du volume en dessinant les gravures. Quoi qu'il en soit, le résultat est superbe. Cette édition des *Revelationes* se révèle être, par la finesse de ses illustrations et par la beauté de ses caractères, un livre d'un grande réussite du point de vue typographique. Il en a été tiré 800 exemplaires sur papier, ainsi que 16 sur vélin. Ces derniers étaient destinés à être offerts en présent à d'autres monastères brigittins.

L'exemplaire des *Revelationes* conservé par la bibliothèque du Séminaire Éiscopal de Liège – objet de la présente notice – comporte un *ex-libris* d'un réel intérêt pour piéter les chemins empruntés par les livres pour voyager à travers l'Europe de la Renaissance. On peut ainsi lire au fol. 1r la mention suivante : *Istud volumen contulit conuentui fratrum sancti Crucis In huyo quidam mercator de lubeca ad instantiam fratris Henrici de coestuelt* (« Ce volume appartient au couvent des frères croisiers de Huy et a été apporté de Lübeck par un marchand à la demande de frère Henri de Coesvelt »). Ce volume n'a donc pas suivi les voies habituelles du commerce de livres. Au lieu d'être amené de villes en villes par des libraires, cet ouvrage a bénéficié du déplacement d'un marchand pour être acheminé de Lübeck à Huy à la demande expresse d'un croisier de cette ville. Le fait n'a rien d'exceptionnel. Les membres d'établissements religieux faisaient de temps en temps appel à des tiers pour se procurer des livres. Ainsi, un sermonnaire imprimé à Cologne par Conrad Winters (POLAIN 3519) a été acheté en 1480 à Bois-le-Duc par le *dominus* Henricus de Myrica pour le compte des tertiaires de Zepperen en Limbourg (BRUXELLES, KBR, Inc B 130).

491

R.A.

Bibliographie :

Gesamtkatalog der Wiegendrucke, t. 6, Leipzig-New York-Stuttgart, 1930, n° 4391 ; POLAIN 907.

P. DEBONGNIE, Brigitte de Suède (sainte), *D.H.G.E.*, t. 10, Paris, 1937, col. 719-728 ; F. GELDNER, *Die deutschen Inkunabeldrucker. Ein Handbuch der deutschen Buchdrucker des XV. Jahrhunderts nach Druckorten*, t. 1, Stuttgart, 1968, p. 210-211 ; W. SCHMITZ, Ghotan, Bartholomäus, *Lexikon des gesamten Buchwesens*, t. 3, Munich-Zurich, 1989, p. 169 ; A. BRUNS, D. LOHMEIER, *Die Lübecker Buchdrucker im 15. und 16. Jahrhundert : Buchdruck für den Ostseeraum*, Heide in Holstein, 1994, p. 61-66.

Quid est veritas et verum
veritas principalius in-
natur in intellectu q̄ in
rebus. **Tercio**

verum veritas sit tantum in intel-
lectu cōponente et dividente
Quarto utrum sit tantum una
veritas qua omnia sunt vera
Et utrum aliqua alia veritas p̄-
ter p̄mā sit eterna **Sexto** utrum
veritas creata sit imutabilis
Septimo utrum veritas in divi-
nis dicatur essencialiter vel p̄
sonaliter **Otavo** utrum omnis
veritas sit alia a veritate p̄ma
Nono utrum veritas sit in sen-
tu **Décimo** utrum aliqua res sit
falsa **Undécimo** utrum falsitas
sit in sensu **Duo** ducimus utrum
falsitas sit in intellectu

Questio est de verita-
te **Et primo** q̄ritur
quid sit veritas **Si**
debet autem queri sit
omnino idem q̄d ens **Augusti**
in libro soliloq̄orū dicit q̄ ve-
rum est id q̄d est **Sed** id q̄d est
nichil est nisi ens ergo verum
omnino significat q̄d ens
Sed dices q̄ verum et ens sunt
idem secundū supposita b̄ diffe-
runt secundū rationē **Contra** ra-
cio cui libet rei ē id q̄d signifi-
catur p̄ suā diffinicōnē b̄ id q̄d
assignat ab augustinī est diffini-
cio veri quibusdā alios diffini-
cōibus repbat **Cum** ergo

secundū id q̄d est duciant verum
et ens videt q̄ sint idem rōne

Terterea quecūq̄ differunt
tōne illa se habent q̄ vnu eoz
potest intelligi sine alio. vñ **Do**
ctius in libro d̄ ebdomadib⁹
dicit q̄ p̄ intelligi deus esse si
sepetur p̄ intellectu paulisp̄ bo-
nitas eius. ens aut nullo mō
potest intelligi si sepetur verū
quia p̄ hoc intelligitur q̄ verum
est ergo verū et ens non diffe-
runt racōne **T**erterea si verum
non est idem q̄ ens oportet q̄
sit entis dispositio b̄ nō potest
esse dispositio eius. non enī est
dispositio totaliter corrūpens
alias seq̄retur est verum ergo est
nōens sicut seq̄retur est homo
mortuus ergo nō est hō **Simi-**
liter nos est dispositio diminu-
ens alias nō seq̄retur verū est
ergo est sicut non seq̄retur ē al-
bus fīm dentē ergo est albus
Similiter nō est strahens vel
specificans ens quia sic nō co-
uerteretur cū ente ergo verum et
ens omnino sunt idem **T**ā illa
quōd est vna dispositio sunt ea-
dem b̄ veri et entis ē eadez dis-
positio ergo sunt eadez **Dicit**
enī ē quīto metb̄. dispositio rei
in esse est sicut sua dispositio in
veritate ergo verū et ens sunt
omnino eadem **T**ā quecūq̄ nō
sunt idem aliq̄ mō differunt b̄
verū et ens nullomō differunt
quia non vnu p̄ essentiā cum
omne ens p̄ essentiā suā sit ver-
rum **Hec** ecīā differunt p̄ alias



- 3 THOMAS D'AQUIN, *De veritate*, Cologne, Johan Koelhoff, l'Ancien, 1475, in-f°, fol. 6r (BRUXELLES, KBR, Inc B 1777).

notice 2

THOMAS D'AQUIN, *De veritate*, Cologne, Johan Koelhoff, l'Ancien, 1475, in-f°.

Papier, 484 ff., ca 275 x ca 200 mm.

Reliure en veau fauve, dos doré (XVIII^e siècle).

Provenance : Antoine Astournel († 1483) ; couvent des Bons-Enfants de Liège ; capucins de Bruges ; capucins d'Heverlee (Louvain).
BRUXELLES, KBR, Inc B 1777.

MAÎTRE ANTOINE ASTOURNEL, CHANOINE DE SAINT-LAMBERT dès 1459, fut archidiacre d'Ardenne à partir du 24 novembre 1474 et ne l'était plus le 9 septembre 1478, mais obtient l'archidiaconat de Brabant, qu'il détient au moins dès le 19 novembre 1478. Il appartient aux chanoines cathédraux liégeois qui, le 13 septembre 1482, alors que l'évêque Louis de Bourbon venait d'être assassiné, déclarèrent qu'ils ne tenaient pas Liège pour placée sous interdit, mais ne souhaitaient pas offenser le pape dès lors qu'ils allaient postuler un successeur, le lendemain, en la personne de Jean, fils de Guillaume de la Marck. Toutefois, il finira par fuir Liège et la dictature imposée par le Sanglier des Ardennes, mourra à Louvain le 10 octobre 1483, et sera inhumé aux frères prêcheurs de cette même localité.

Dans son testament, Antoine Astournel émet le souhait de voir entrer, après sa mort, l'ensemble de ses livres dans la bibliothèque du couvent des Bons-Enfants de Liège, établissement rattaché à la Congrégation de Windesheim. Malheureusement, le chanoine ne fournit aucune précision relative au contenu de sa donation. Il se contente uniquement de la formule *omnes libri mei* (« tous mes livres »). L'historien, soucieux de reconstituer la librairie d'Astournel, doit donc explorer les bibliothèques et autres dépôts de livres pour espérer trouver des ouvrages lui ayant jadis appartenu. Les premières investigations, toujours en cours, ont permis de dénicher cinq manuscrits et quatre impressions du XV^e siècle. Il s'agit, pour les manuscrits, d'un recueil de traités de théolo-

giens, transcrits à Paris lors de son séjour au collège du cardinal Lemoine (BRUXELLES, KBR, ms. 12053-62), des *Pharsalia* de Lucain de la fin du XII^e siècle, complétées par ses soins en 1452 (LEUVEN, K.U.Leuven, Centrale Bibliotheek, 33, aujourd'hui perdu), des *Epistulae* d'Horace et des *Heroïdes* d'Ovide copiés par lui en 1452-1453 (BRUXELLES, KBR, ms. 4428-30), du *De nuce* d'Ovide exécuté en 1463 (BRUXELLES, KBR, ms. 4428-30), ainsi que du *De institutione oratoria* de Quintilien dont les passages grecs ont été transcrits par le chanoine Jean Ricoul (BRUXELLES, KBR, ms. 9767). Astournel possédait également trois impressions de textes de Thomas d'Aquin et une du *Dialogus miraculorum* de Pierre de Césaire, toutes quatre sorties de presses colonaises (BRUXELLES, KBR, Inc B 1777-1779 ; LA HAYE, Meermano-Westreenianum, III B 2). Bien que cette liste ne permette pas de préciser l'orientation des goûts intellectuels de notre chanoine, son intérêt pour les lettres classiques – notons qu'un de ses manuscrits comporte des passages en grec ; savait-il pour autant le lire ? – et pour la théologie est à souligner.

L'édition retenue ici est un traité de Thomas d'Aquin, le *De veritate*, ouvrage fondamental de la scolastique puisqu'il correspond aux premières disputes dirigées par le Docteur angélique en qualité de maître en théologie à l'Université de Paris au cours de l'année académique 1256-1257. Ce livre a été imprimé en 1475, par le grand typographe colonial Johann Koelhoff l'Ancien, actif entre 1471 et 1493. Le chanoine Astournel n'a hélas laissé aucune trace d'une lecture attentive de l'ouvrage de Thomas d'Aquin. Cet exemplaire comporte néanmoins des éléments décoratifs manuscrits, dont cette lettrine de belle facture ouvrant le texte du fol. 6.

493

A.M. et R.A.

Bibliographie :

POLAIN 3724 ; *Manuscrits datés...*, t. 2, n° 260, 324 ; t. 3, n° 412, 413 ; MUSEUM MEERMANNO WESTREENIANUM, *Catalogus van de Incunabelen*, t. 2, La Haye, 1920, n° 430 ; E. REUSENS, *Éléments de paléographie*, Louvain, 1899, p. 322-323.

J. GOOSSENS, *Domus beatæ Elizabeth Bonorum Puerorum in oppido Leodiensi, Monasticon Windeshemense*, éd. D. VERHELST, W. KOHL, E. PERSOONS et A. G. WEILER, t. 1, Bruxelles, 1976, p. 131-138.

Sur Antoine Astournel : É. PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. 6, Bruxelles, 1933, p. 194 ; J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. 2, Bruxelles, 1871, p. 273-274 ; E. DE MARNEFFE, Tableau chronologique des dignitaires du chapitre Saint-Lambert à Liège, *A.H.E.B.*, t. 26, 1896, p. 337-338 ; S. BORMANS, Répertoire chronologique des conclusions capitulaires du chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège, *A.H.E.B.*, t. 6, 1869, p. 28, 30 ; U. BERLIÈRE, Les archidiacres de Liège au XV^e siècle, *Leodium*, t. 9, 1910, p. 130 ; P. F. X. DE RAM, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège, sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Horne, 1455-1505*, Bruxelles, 1844, p. 697-699, 724 ; P. HARSIN, *La principauté de Liège à la fin du règne de Louis de Bourbon et sous celui de Jean de Horne (1477-1505)*, Liège, 1957, p. 108.

